

Objet : Personnel ouvrier – changement d'affectation – Correctif à la circulaire 2583

Réseaux : Réseau de l'enseignement organisé par la Communauté française
Niveaux et Services : Tous niveaux
Période : Janvier 2009

- ↗ Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécialisé, technique, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire organisés par la Communauté française ;
- ↗ Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Communauté française ;
- ↗ Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française, et des Centres techniques de la Communauté française de Strée et de Gembloux.

Circulaire	Informative		
Emetteur	A.G.P.E - D.G.P.E.C.F. Marc ROTHSCCHILD – Directeur général adjoint f.f.		
Destinataire	TOUT LE RESEAU DE LA CF		
Contact	Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française. Direction de la Carrière. Cellule enseignement de promotion sociale. Sébastien NENNEN – Attaché - Bureau 3 ^E 306 boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles		
Document à envoyer	OUI		
Date limite d'envoi	5 FEVRIER 2009		
Objet	CHANGEMENT D'AFFECTION DU PERSONNEL OUVRIER		

Renvois :

Nombre de pages : texte : 3

Téléphone pour duplicata : 02/413.21.52 - 02/413.41.68 - 02/413.23.81

Mots-clés : Personnel ouvrier – changement d'affectation

Objet: Membres du PERSONNEL OUVRIER – CHANGEMENT D’AFFECTATION (application des articles 210, 225 et 347 du décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d’enseignement organisé par la Communauté française).

RECTIFICATIF

Complémentaire à la circulaire numérotée 2583 et datée du 15 janvier 2009, vous voudrez bien porter à la connaissance des membres de votre personnel ouvrier que **l’emploi repris dans les emplois de la zone 3 et portant le numéro 154 est un emploi supplémentaire.**

La liste corrigée des emplois d’ouvrier pour **la zone de namur** figure en annexe à la présente.

- Ⓜ **Le délai** pour introduire ou réintroduire une demande de changement d’affectation portant sur **l’emploi 284** est prolongé jusqu’à la date du jeudi 5 février 2009.
- Ⓜ **La condition de forme** (par envoi recommandé) reste d’application.
- Ⓜ Les demandes de changement d’affectation, portant sur d’autres emplois qui ont déjà été envoyées, restent valides et ne doivent pas être réintroduites.

Je vous invite à informer les membres du personnel ouvrier de votre établissement, y compris les personnes temporairement éloignées du service.

Je vous en remercie à l’avance.

Le Directeur général adjoint f.f.,

Marc ROTHSCILD.